SYDELA
Syndicat Départemental D'énergie DE LOIRE ATLANTIQUE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 3 Novembre 2016

2016- 53 CREATION DE QUATRE EMPLOIS TEMPORAIRES AU SERVICE URBANISME

L'an deux mille seize, le jeudi 3 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 27 octobre 2016, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 19
Votants : 19

Titulaires présents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Bernard CLOUET
Affichage le 4 novembre 2016

2016- 53 CREATION DE QUATRE EMPLOIS TEMPORAIRES AU SERVICE URBANISME

Vu la loi n°83-54 du 26 janvier 1984, et notamment son article 3,

Depuis le 1er mars 2016, le SYDELA assure l'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme, pour la partie électrique. La réalisation de cette nouvelle prestation a nécessité la mise en place de moyens dédiés importants en ressources humaines, logiciel dédié et élaboration de procédures internes spécifiques.

Il est proposé au comité, pour l'année 2017, de créer 4 postes au service urbanisme, dont un poste de responsable et 3 postes d'instructeurs. L'année 2017 doit permettre d'analyser les besoins sur une période significative et de structurer le service en conséquence (nombre d'agents, qualifications…). C'est la raison pour laquelle ces recrutements sont de nature temporaire.

Le comité décide :

- de créer quatre emplois non permanents pour une durée d'un an :
  - Un poste de responsable, sur le grade de rédacteur principal 2ème classe,
  - Trois postes d'instructeurs urbanisme, sur le grade d'adjoint principal de 2ème classe,

- de retenir les caractéristiques suivantes pour ces emplois :
  - Les agents bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ces grades ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leurs expériences professionnelles.
  - Avantages annexes : les personnes recrutées bénéficieront des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le Président
Bernard GLOUET

Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique
SYDELA